

# **SAS IMPULSION APPEL A PROJETS 2025 -**

## **ÉLÉMENTS DE CONTEXTE**

La loi pour le plein emploi du 18 décembre 2023 porte l'ambition d'une amélioration de l'accompagnement des demandeurs d'emploi et des entreprises grâce à l'implication collective et coordonnée de tous les acteurs du secteur de l'insertion et de l'emploi.

Elle est structurée autour de deux axes de travail :

- Axe 1 : Renforcer l'accompagnement des entreprises et notamment des TPE-PME dans leurs démarches de recrutement et de fidélisation de leurs salariés.
- Axe 2 : Renforcer l'accompagnement et la montée de compétences des personnes en recherche d'emploi afin de favoriser leur insertion professionnelle.

Afin de répondre à ces objectifs, la loi organise et coordonne les acteurs du service public de l'emploi au sein du réseau pour l'emploi. Le RPE se voit confier, les missions d'accueil, d'orientation, d'accompagnement, de formation, d'insertion et de placement des personnes à la recherche d'un emploi ou rencontrant des difficultés sociales et professionnelles. Les membres du réseau interviennent également auprès des employeurs en répondant à leurs besoins en matière de recrutement.

La gouvernance du réseau pour l'emploi est assurée par différents comités instaurés à chaque niveau du territoire. Dans le Tarn, les comités locaux coprésidés par l'État, le Conseil départemental et le Conseil régional ont été installés sur chacun des trois bassins d'emploi (Ouest, Sud et Nord). Les comités locaux sont des instances stratégiques. Ces derniers déclinent les orientations directrices et suivent la mise en œuvre des actions.

Le bassin d'emploi Ouest s'étend sur la communauté d'agglomération de Gaillac-Graulhet, la communauté de communes Tarn et Agout et la communauté de communes Lautrécois Pays d'Agout.

Afin de répondre aux besoins du territoire, un diagnostic partagé a été réalisé par l'ensemble des acteurs sur le territoire. Il a permis d'identifier des problématiques notamment celle liée à l'accompagnement des publics qui ne sont pas en capacité d'accéder aux dispositifs de droit commun.

Pour apporter une réponse adaptée à cet enjeu, un plan d'action a été co-construit avec les acteurs situés sur le bassin d'emploi. Il prévoit notamment la mise en place d'un sas de remobilisation.

## OBJET DE L'APPEL A PROJETS

Remobiliser les personnes les plus éloignées de l'emploi demande d'innover, d'expérimenter et de s'adapter afin de parvenir à lever les différents freins à leur insertion. La gouvernance partagée État, Conseil Régional et Conseil Départemental, au travers du Comité Local pour l'Emploi du bassin Ouest, souhaite pouvoir proposer un accompagnement expérimental « sur mesure » basé sur le coaching et sur le lien privilégié. Cet accompagnement s'adresse aux publics pour lesquels l'offre de service du droit commun n'est pas totalement adaptée ou qui ne sont pas encore prêts à intégrer des dispositifs de droit commun.

Cet accompagnement, d'une durée maximum de 6 à 7 semaines (périodes inter vacances scolaires) sera travaillé sur 2 axes :

- Temps collectifs (minimum 10) pour aider à construire les temps individuels
- Rendez-vous individuels (minimum 12)

Il est attendu du porteur qu'il accompagne le bénéficiaire dans ses démarches pour :

- ✓ Se mettre en situation de réussite et de redynamisation,
- ✓ S'approprier ou se réapproprier son environnement social, culturel, sportif et économique,
- ✓ Développer ses capacités d'échange et sa prise d'initiatives,
- ✓ Connaître et utiliser l'offre de service existante.

Cet accompagnement devra compléter l'offre de service existante. Aussi, il est attendu que le porteur soit en lien permanent avec le référent d'insertion du bénéficiaire, seule personne habilitée à positionner l'usager sur l'action.

Une attention particulière sera portée sur l'équilibre entre ces 2 axes et sur l'intensité de l'accompagnement. De plus, les temps collectifs pourront avoir comme support, en complément de l'accompagnement à l'insertion socioprofessionnelle dit classique, des activités culturelles et sportives.

Le porteur pourra également s'appuyer sur du parrainage pour favoriser le partage d'expérience. Enfin, des suivis à 3 et 6 mois après la fin de l'action devront être réalisés.

## PUBLIC CIBLE

5 à 6 cohortes de 6 à 8 personnes par an.

Le SAS impulsion s'adresse à des typologies de publics demandeurs d'emploi dits « vulnérables » : jeunes, BRSA, DELD, minimas sociaux, QPV, expérimentés, obligation d'emploi, primo arrivants.

Ces publics dits « vulnérables » ne sont pas prêts à intégrer des dispositifs de droit commun directement qui peuvent ne pas être totalement adaptés à leurs problématiques (freins à la mobilité géographique et psychologique, garde d'enfant, moyens financiers, peur du collectif, refus d'un cadre, rythme de vie décalé, pas ou peu de réseau social, méconnaissance du monde du travail, etc.).

## MODALITES

Chaque projet doit être réalisé sur une durée de 12 mois à compter de la date de signature de la convention, sur le bassin d'emploi Ouest du Département du Tarn.

Sont éligibles pour être porteurs de l'action, les associations ou tout autre acteur local quel que soit son statut, dont l'objet est compatible avec la conduite de projets à destination des publics éloignés de l'emploi en démarche d'insertion.

De façon plus générale, la gouvernance partagée veillera à la bonne couverture territoriale de l'action sur le bassin d'emploi ouest concerné et ce pour tenir compte des besoins de certains territoires faiblement pourvus. Les réalités liées aux bassins de vie des publics et à ce bassin d'emploi doivent être prises en compte.

Les projets seront examinés en août 2025 par le comité de sélection composé de l'État, du Conseil Régional et du Conseil Départemental appuyé, au titre du RPE, par France Travail, les Missions Locales présentes sur le bassin et Cap Emploi.

Le porteur de projet sera attentif à fournir toutes les pièces demandées (annexe 1) et à respecter la date limite de remise du dossier.

Le dossier complet est à adresser impérativement avant **le 14 août 2025 par mail aux adresses suivantes :**

[ddetspp-eec@tarn.gouv.fr](mailto:ddetspp-eec@tarn.gouv.fr)

[insertion@tarn.fr](mailto:insertion@tarn.fr)

[deet.ut-81@laregion.fr](mailto:deet.ut-81@laregion.fr)

## CRITÈRES DE SÉLECTION

L'action devra obligatoirement être inscrite sur la plateforme DORA. Une commission de sélection pluridisciplinaire évaluera tous les projets complets et rendra un avis sur les critères suivants via une grille d'évaluation (annexe 2):

1. Cohérence du projet avec le cahier des charges,
2. Ancrage de la structure au niveau local et couverture territoriale de l'action avec mise en place de cohortes au-delà des périmètres des communes de Gaillac et Graulhet (par exemple St Sulpice, Lavaur, Rabastens, ...),
3. Méthodologie d'intervention proposée au regard de l'objectif poursuivi,
4. Nombre de bénéficiaires concernés,
5. Expérience et qualification des intervenants,
6. Intensité de l'accompagnement,
7. Montant de la subvention demandée au regard du nombre de personnes accompagnées, cofinancements mobilisés et capacités financières et matérielles de la structure,
8. Partenariat avec les acteurs du territoire

Tout dossier reçu fera l'objet d'un accusé de réception. Les pièces manquantes seront signifiées à la structure par mail et devront être retournées dans un délai de 7 jours. Sans réponse dans le délai imparti, le dossier fera l'objet d'un rejet.

## INDICATEURS DE SUIVI

Sur les indicateurs suivants :

- Nombre de cohortes
- Nombre de parcours
- Typologie du public
- Durée du parcours
- Nombre d'entretiens individuels
- Nombre et type d'actions en collectif (culturelles, sportives, etc.)
- Moyens matériels (nombre d'intervenants et profils, salle, ordinateurs, mini-bus, etc.)
- Nombre de partenaires mobilisés pour animer ce SAS

- Nombre de réunions de suivi de parcours
- Axes de progrès en fin de parcours (livrable individuel)
- Nombre de contacts à l'issu de l'accompagnement et temporalité

## **INDICATEURS DE RESULTAT**

- Nombre de cohortes
- Nombre de personnes accompagnées par typologie de public,
- Nombre d'entrées par dispositifs d'accompagnement de droit commun,
- Nombre de prestations mobilisées,
- Types de freins levés,
- Nombre d'entrées en formations pré qualifiantes et qualifiantes,
- Emploi : CDD – de 6 mois
- Emploi : CDD + de 6 mois
- Emploi : CDI

## Annexe 1 - PIECES A FOURNIR

<ul style="list-style-type: none"> <li>• Récépissé de déclaration à la Préfecture pour les associations</li> <li>• Inscription au Centre de Formalités des Entreprises (CFE) pour les Ets privés</li> <li>• Témoin de parution JOAEF</li> </ul> <p>Numéro SIREN ou SIRET</p>	PDF
<ul style="list-style-type: none"> <li>• RIB</li> </ul>	PDF
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Statuts (associations)</li> </ul> <p>Objet social (Ets public ou privé)</p>	PDF
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Membres du Bureau (associations)</li> <li>• Membres du Conseil d'administration(associations et Ets publics)</li> </ul> <p>Membres dirigeants</p>	PDF
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Contrat d'Engagement Républicain</li> </ul>	PDF
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Cerfa Demande de subvention</li> </ul>	PDF
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Procès-verbaux des assemblées, du Bureau ou du Conseil d'administration</li> </ul>	PDF
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Projet d'activité ou programme d'actions</li> </ul>	PDF
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Budget prévisionnel de l'action</li> </ul>	EXCEL
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Budget prévisionnel de la structure</li> </ul>	EX CE
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Tableau du personnel affecté directement à l'action</li> </ul>	EX CE
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Attestation sur l'honneur (conformité du dossier)</li> </ul>	PD F
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Dernier bilan comptable (ou attestation bancaire) + rapport du commissaire auxcomptes si subvention &gt; 153 000 €</li> </ul>	PD F
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Attestation d'assurance responsabilité civile</li> </ul>	PDF
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rapport d'activité</li> </ul>	PDF
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Autres pièces nécessaires à l'instruction</li> </ul>	PDF
<ul style="list-style-type: none"> <li>• CV des intervenants salariés, bénévoles encadrant des actions et/ou</li> </ul>	PDF

## Annexe 2 – GRILLE D’EVALUATION

Porteur :	Projet :			
.....				
Territoire de l'action :				
<b>Conditions préalables à l'examen du dossier par le comité de sélection</b>				
	oui	non		
Respect des dates de dépôt				
Complétude du dossier				
Conformité aux objectifs de l'Appel à				
Capacités financières de la structure				
<b>Analyse de l'action proposée</b>				
Coût de l'action				
Coût par bénéficiaire				
Cohérence avec l'Appel à projets				
Salariés permanents affectés à l'action et niveau de qualification, intensivité de l'accompagnement				
Nombre de personnes concernées par l'action				
Actions proposées au regard des Objectifs à atteindre, méthodologie				
Ancrage local, partenariat, communication				
.....		.....		